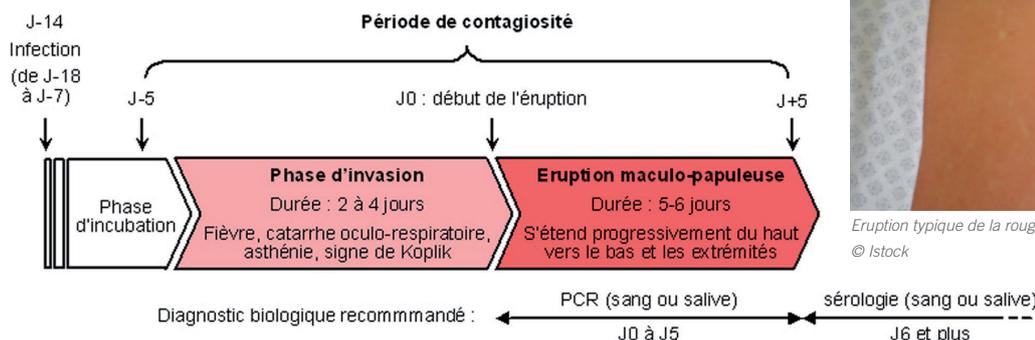


LA ROUGEOLE, UNE INFECTION VIRALE TRÈS CONTAGIEUSE

La rougeole est une infection très contagieuse, qui se transmet surtout par voie aérienne à partir des sécrétions naso-pharyngées, et plus rarement par des objets contaminés. **En l'absence de signes de sévérité, la rougeole est une maladie bénigne qui ne nécessite pas un recours à l'hôpital.** Les formes compliquées sont plus fréquentes chez les patients âgés de moins de 1 an et de plus de 20 ans. Les complications les plus sévères sont la pneumonie chez l'enfant (2 à 7%) et l'encéphalite aiguë chez l'adulte (1/1000). Le délai moyen d'apparition de l'éruption est de 10-12 jours après le contagement (de 7 à 18 jours). Il existe un seul sérotype de virus de rougeole et l'infection confère une immunité durable.

Evolution clinique et diagnostic biologique de la rougeole :



Eruption typique de la rougeole
© Istock

Incubation : Durée 10 à 12 jours.

Invasion : Durée 2 à 4 jours.

Symptômes : apparition d'une fièvre $\geq 38,5^{\circ}\text{C}$ et d'un catarrhe oculo-respiratoire (toux, rhinite, conjonctivite) accompagné d'un malaise général avec asthénie. Le signe de Koplik, pathognomonique, est inconstant. Il apparaît vers la 36^{ème} heure puis disparaît après le début de l'éruption.

Eruption maculo-papuleuse : Durée 5 à 6 jours.

Symptômes : l'éruption débute au niveau de la tête et s'étend progressivement de haut en bas et vers les extrémités, en 3 jours.

CONDUITE A TENIR DEVANT UN CAS SUSPECT DE ROUGEOLE

> Dès la suspicion :

Association d'une fièvre $\geq 38,5^{\circ}\text{C}$, d'une éruption maculo-papuleuse et d'au moins un des signes suivants : conjonctivite, coryza, toux, signe de Koplik (petites taches blanchâtres et bleuâtres, légèrement surélevées, de 2 à 3 mm de diamètre, sur fond érythémateux sur la muqueuse buccale au niveau des joues).

1 - Signaler le cas à la plateforme de veille et d'urgences sanitaire

Afin de permettre la mise en place des interventions urgentes (identification des sujets contacts dans l'entourage élargi du patient, recherche active d'autres cas.



SIGNALER, ALERTER 24/24H À LA RÉUNION

☎ 02 62 93 94 15 Fax: 02 62 93 94 56

✉ ars-oi-signal-reunion@ars.sante.fr

➔ [Portail des signalements des événements sanitaires indésirables](http://www.signalement-sante.gouv.fr)
www.signalement-sante.gouv.fr

Agence de Santé Océan Indien - Plateforme de Veille et d'Urgences Sanitaires
2 bis avenue Georges Brassens CS 61002 97743 ST DENIS CEDEX 9

2 - Confirmer biologiquement le diagnostic

La confirmation biologique s'effectue par la prescription d'un prélèvement à réaliser en laboratoire de ville (pour La Réunion : le prélèvement sera ensuite transmis à l'un des deux laboratoires hospitaliers du CHU de La Réunion) :

- PCR (sur prélèvement salivaire de préférence, ou sang total) dans les 5 premiers jours suivant l'éruption
- Ou sérologie à partir du 6^{ème} jour suivant l'éruption.

3 - Prévenir la transmission de la maladie

- Recommander l'isolement à domicile pendant toute la durée des symptômes, les mesures d'hygiène courantes, et le port d'un masque pour les déplacements obligatoires ;
- Recommander l'éviction scolaire et l'éviction d'une collectivité (crèche, halte-garderie...).
- Identifier les sujets contacts intra et extrafamiliaux (par ex : autres patients présents dans la salle d'attente en même temps que le cas et 2 heures après) et s'assurer de leur immunité (nés avant 1965, antécédents de rougeole ou statut vaccinal à jour) ;
- Suivre les recommandations vaccinales : [calendrier vaccinal de 2018](#)
- A noter : pour les personnes à risque¹, il est possible de proposer dans les six jours une injection d'IgG polyvalente. L'intérêt de cette prophylaxie sera évalué au cas par cas en relation avec les services de maladie infectieuse ou de pédiatrie du CHU.

4 - Notifier le cas à l'aide la [fiche de déclaration obligatoire](#) à la PVUS afin de permettre le suivi de la situation épidémiologique et d'adapter les mesures de gestion.

¹ femme enceinte non vaccinées et sans antécédent de rougeole, sujet immunodéprimé, enfant de moins de 6 mois dont la mère n'a pas d'antécédent de rougeole et n'a pas été vacciné et enfant âgés de 6 à 11 mois non vaccinés en post exposition dans les 72 heures après contact quel que soit le statut vaccinal de la mère ou ses antécédents de rougeole.

RECOMMANDATIONS DE VACCINATION

L'augmentation de la couverture vaccinale à deux doses des enfants avant l'âge de 2 ans (qui doit atteindre au moins 95% pour la première dose et 80% pour la seconde), l'administration plus précoce de la seconde dose et le rattrapage des sujets réceptifs (adolescents et jeunes adultes nés depuis 1980) devraient permettre à terme l'interruption de la transmission de la rougeole et de la rubéole.

Schéma vaccinal du calendrier 2018

A 12 mois	1^{ère} dose du vaccin trivalent ROR (co-administration possible avec le vaccin contre les infections invasives à méningocoque C)
Entre 16 et 18 mois	2^{ème} dose du vaccin trivalent ROR
Personnes nées depuis 1980 non vaccinées ou insuffisamment vaccinées	Rattrapage pour obtenir, au total, deux doses de vaccin trivalent ROR, quels que soient les antécédents vis-à-vis des trois maladies (en respectant un délai minimum d'un mois entre les deux doses) <i>La vaccination contre la rougeole et la rubéole est contre-indiquée pendant la grossesse, cependant, une vaccination réalisée par inadvertance chez une femme enceinte ne doit pas être un motif d'interruption de grossesse. La grossesse doit être évitée dans le mois suivant la vaccination. Il convient de conseiller aux femmes ayant l'intention de débiter une grossesse de différer leur projet.</i>

Vaccination en situations particulières

Autour d'un cas de rougeole (vacciner dans les 72 heures qui suivent le contact avec un cas peut éviter la survenue de la maladie. La vaccination reste préconisée même si ce délai est dépassé)	Enfants âgés de 6 à 11 mois : 1 dose de vaccin monovalent dans les 72 heures suivant le contact présumé (dans ce cas, l'enfant recevra par la suite deux doses de vaccin trivalent suivant les recommandations du calendrier vaccinal : 1 ^{ère} dose à l'âge de 12 mois, 2 ^{ème} dose entre 16 et 18 mois) ; Personnes âgées de plus d'un an et nées depuis 1980 : mise à jour conformément au calendrier vaccinal pour atteindre deux doses de vaccin trivalent ; Professionnels de santé ou personnels chargés de la petite enfance , sans antécédent de rougeole ou n'ayant pas reçu deux doses de vaccin trivalent, quelle que soit leur date de naissance : 1 dose de vaccin trivalent.
En situation de cas groupés de rougeole	En situation de cas groupés, en situation d'épidémie, des mesures vaccinales particulières et supplémentaires sont proposées. <ul style="list-style-type: none"> Les mesures autour d'un cas (cf; ci-dessus) sont mises en œuvre sans attendre la confirmation biologique du cas, la suspicion clinique dans ce contexte ayant une forte valeur prédictive. La vaccination est ainsi recommandée aux contacts proches et en collectivité sans attendre les résultats de laboratoire. Hors des contacts, toutes les personnes, y compris celles nées avant 1980, sans antécédent connu de rougeole devraient compléter leur vaccination jusqu'à obtenir en tout deux doses de vaccin trivalent.
Voyageurs , non vaccinés et sans antécédent de rougeole se rendant dans une zone de circulation virale intense (zone en épidémie ou zone endémique)	Enfants âgés de 6 à 11 mois : 1 dose de vaccin monovalent peut être réalisée avant le voyage mais l'enfant recevra par la suite deux doses de vaccin trivalent suivant les recommandations du calendrier vaccinal : 1 ^{ère} dose à l'âge de 12 mois, 2 ^{ème} dose entre 16 et 18 mois) Pour les personnes nées à partir de 1980 et âgées de plus de 12 mois : deux injections au total de vaccin trivalent quels que soient les antécédents vis-à-vis des trois maladies Pour les personnes nées avant 1980 : l'administration d'une dose de vaccin monovalent peut se discuter.
Personnes immunodéprimées ou aspléniques	Rapport du HCSP du 7 novembre 2014

Liens utiles

- ARS Océan Indien : www.ocean-indien.ars.sante.fr
- Améli : www.ameli-sante.fr/rougeole/quest-ce-que-la-rougeole.html
- Santé publique France : <http://invs.santepubliquefrance.fr/Dossiers-thematiques/Maladies-infectieuses/Maladies-a-prevention-vaccinale/Rougeole/>
- Ministère de la santé et Santé publique France :
 - www.info-rougeole.fr
 - <http://vaccination-info-service.fr/Les-maladies-et-leurs-vaccins/rougeole>
- Avis relatif à l'évolution de la stratégie de gestion en cas d'épidémie de rougeole importante sur le territoire national. <https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=651>

Contacts utiles

- La plateforme de veille et d'urgences sanitaires de l'ARS (coordonnées au verso)
Recommandations vaccinales, mesures de prévention, confirmation biologique
- A La Réunion : les services de maladies infectieuses du CHU
 - CHU Nord Réunion : Médecine interne, unité d'infectiologie 02 62 90 68 70
 - CHU Sud Réunion : Service de maladies infectieuses : 02 62 35 91 65